

A la veille de la session d'hiver 2007 des Chambres fédérales

Renforcement de la capacité d'innovation: une chance à saisir pour la Suisse

Dans le tableau de bord de l'innovation européenne (EIS), la Suisse donne une bonne preuve de sa capacité d'innovation puisqu'elle continue d'occuper, après la Suède, la deuxième place au classement des pays les plus innovants du monde. Toutefois, d'autres pays sont en train de rattraper sensiblement leur retard. Il n'y a donc pas lieu de nous reposer sur nos lauriers.

La concurrence internationale de plus en plus rude astreint en permanence les entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse à de gros efforts d'innovation. Pour pouvoir rester à la pointe de la technologie mondiale, ces entreprises qui produisent beaucoup de valeur ajoutée attendent de l'Etat qu'il leur aménage des conditions d'activité favorables, dans l'intérêt d'ailleurs de l'ensemble de l'économie suisse. Pour cela, les pouvoirs publics doivent agir selon ces trois axes:

1. **Viser l'excellence dans la politique de la formation et de la recherche :** en intensifiant la concurrence et en orientant les financements vers les prestations, il s'agit en particulier de pousser davantage les hautes écoles vers les prestations de pointe. Pour cela, il ne suffit pas d'assurer des ressources en suffisance; il faut aussi apporter des modifications structurelles à l'espace suisse de la formation. La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) demeure urgente et l'on ne saurait admettre qu'elle n'entre pas en vigueur avant 2012.
2. **Assurer la reconnaissance sociale des efforts d'innovation:** le système suisse de protection des brevets doit être aménagé en fonction des standards internationaux. En aucun cas, on ne saurait accepter de l'affaiblir prématurément. Le débat actuel portant sur l'autorisation des importations parallèles de produits protégés par le brevet se déroule de manière unilatérale, dans la seule optique des consommateurs et en vue d'avantages économiques à court terme. Il lui manque cette vision à long terme qui veut que l'on tienne dûment compte de l'importance capitale que revêt une protection forte de la propriété intellectuelle pour

l'industrie engagée dans la recherche. Voilà pourquoi SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient très fermement l'option «épuisement national sans exception».

3. **Autoriser rapidement la mise sur le marché des produits novateurs:** veillons à ne pas gêner inutilement, voire empêcher l'accès des entreprises suisses aux nouvelles technologies en cultivant une mentalité du risque zéro.

Simplifications administratives bienvenues (06.103, 06.3087)

La suppression ou la simplification de procédures d'autorisation ainsi que les mesures visant à faciliter la vie des entreprises que prévoient ces deux motions contribueront à diminuer les coûts des entreprises et rendront la place économique suisse plus compétitive sur le plan international.

Révision partielle de la LAMal – Réglementation du remboursement des médicaments (04.062)

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue la recommandation de la CSSS-N relative à l'art. 52a (nouveau) LAMal, qui améliore nettement la nouvelle réglementation du remboursement des médicaments par l'assurance-maladie obligatoire telle qu'adoptée par le Conseil des Etats. Du coup, les règles afférentes deviennent applicables en pratique. Matériellement, l'industrie pharmaceutique soutient cette nouvelle réglementation, qui garantit une plus grande sécurité juridique sur le plan de l'exécution.

Motion 05.3015: Liste des spécialités. Supprimer les médicaments pour les maladies bénignes

Cette motion est rendue caduque par les développements de la révision partielle de la LAMal (projet 04.062), laquelle prévoit de soumettre désormais le remboursement des médicaments par l'assurance-maladie à des règles sensiblement plus strictes. Selon ce projet, l'efficacité, l'adéquation et l'économicité (EAE) de tous les médicaments figurant dans la liste devront être vérifiées tous les trois ans. La LAMal révisée précise que les médicaments qui, après contrôle, ne satisfont plus aux critères EAE, devront être éliminés de la liste. Ces nouvelles prescriptions de la LAMal n'existaient pas lors

du dépôt de la motion, laquelle devient donc sans objet et peut être rejetée.

Non à l'initiative populaire "Pour la baisse des primes d'assurance-maladie" (05.055)

A l'instar du Conseil national, SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose à cette initiative et recommande son contre-projet, qui a déjà été adopté par le Conseil national et auquel la CSSS-E propose d'apporter des modifications. Notre association salue le fait que le contre-projet ouvre la voie à plus de concurrence et de responsabilité personnelle dans l'assurance-maladie de base obligatoire et qu'il endigue l'interventionnisme de l'Etat dans cette branche de l'assurance sociale.

Rejet de l'initiative "Oui aux médecines complémentaires" (06.066)

SGCI Chemie Pharma Schweiz appuie la décision du Conseil fédéral et du Conseil national de recommander le rejet de cette initiative populaire. Il convient, estime-t-elle, de renoncer au contre-projet. L'initiative affaiblirait considérablement les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité dont le respect est exigé pour autoriser le remboursement des prestations par l'assurance de base de soins. Elle sacrifierait notamment le principe, considéré depuis toujours à juste titre comme précieux, qui veut que l'efficacité d'une thérapie prise en charge par l'assurance-maladie soit démontrée par des méthodes scientifiques.

Motion 04.3742: Essais cliniques. Harmonisation de la procédure

Afin de conserver toute son attractivité au pôle suisse de la recherche clinique, SGCI Chemie Pharma Schweiz recommande au Conseil des Etats d'imiter le Conseil fédéral et le Conseil national en donnant suite à la requête de la motion lors des préparatifs de la révision partielle de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh).

Motion 06.3786: Libéraliser le commerce des produits thérapeutiques

SGCI Chemie Pharma Schweiz recommande au Conseil des Etats de s'en tenir à la position adoptée par le Conseil fédéral et le Conseil national au sujet de cette motion, à savoir: oui à l'élimination des obstacles commerciaux non tarifaires, non aux importations parallèles de produits protégés par un brevet.

Motion 05.3391: simplification de la procédure d'autorisation pour les produits OTC autorisés dans l'UE

SGCI Chemie Pharma Schweiz approuve la décision du Conseil national de donner suite à la motion. Dans l'intérêt d'une procédure d'autori-

sation efficace et rapide, sur le marché suisse, des médicaments qui sont déjà autorisés dans des pays comparables au nôtre, leurs bases d'évaluation devraient être davantage prises en considération qu'aujourd'hui. Cet objectif doit être dûment pris en compte dans les préparatifs de la révision partielle à venir de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh). SGCI Chemie Pharma Schweiz recommande au Conseil des Etats d'adopter la motion à son tour.

Politique climatique et énergétique: l'industrie fait son travail! (06.3461; 06.3182)

Les 25 entreprises réunies au sein de la "plateforme énergie" de la chimie, entreprises qui consomment plus des deux tiers de l'énergie totale de la branche, se sont engagées volontairement à réduire de 17% en chiffres absolus, d'ici à 2010, leurs émissions de CO₂ par rapport à leur niveau de 1990. Les rapports d'étape annuels confirment régulièrement que cet engagement est tenu.

De plus, grâce à ses nombreux produits innovants, l'industrie chimique permet aux autres branches ainsi qu'aux ménages de réaliser d'importantes économies d'énergie (p. ex. en remplaçant l'acier par des plastiques plus légers ou en renforçant les isolations thermiques) et contribue à l'essor des nouvelles énergies en offrant, par exemple, de nouvelles matières composites pour la fabrication d'éoliennes. L'apport de ces prestations doit être pris en compte dans le débat sur les réductions ultérieures des émissions de CO₂ par l'industrie.

Dans ce contexte, il est prématuré de fixer dès aujourd'hui et sans concertation internationale des objectifs quantitatifs contraignants en matière de réduction. C'est la raison pour laquelle le modèle d'une "Suisse neutre sur le plan climatique", qui voudrait que notre pays compense 100% de ses émissions de CO₂ à l'extérieur, ne fait pas l'unanimité au sein de l'industrie chimique et pharmaceutique.

Droit de plainte des associations: améliorations ultérieures indispensables! (06.304; 07.046; 07.3418)

Avec la mise en application de l'initiative parlementaire Hofmann, le droit de plainte des associations a été simplifié et les procédures sont désormais plus efficaces et rapides. Des améliorations matérielles supplémentaires sont cependant nécessaires. SGCI Chemie Pharma Schweiz invite à procéder aux adaptations et concrétisations nécessaires aux niveaux de la loi et de l'ordonnance, comme le recommande par exemple la motion Hofmann en ce qui concerne l'OEIE. Cela permettrait notamment d'écarter diverses initiatives pendantes.